

Règlement

Les Amis des Arts

(de chaville)

exposition « Rentrée des artistes à Versailles »

au carré à la Farine, 70bis rue de la paroisse 78011 VERSAILLES

du 02 au 15 Septembre 2024

Exposition de peinture et sculpture

DATES À RETENIR :

clôture des Inscriptions le 05 mai 2024

Lundi 02 Septembre 2024 : Dépôt des oeuvres

- sculptures de 9h à 10h

- peintures de 10h à 11 heures

Mardi 03 Septembre 2024 de 11 h à 18 h Ouverture du Salon

Jeudi 05 septembre 16 h à 18h 45 environ Vernissage et annonce des prix

Dimanche 15 Septembre 2024 au soir, de 17h00 à 18h00 --Retrait des oeuvres

I. NATURE DES OEUVRES :

Toutes les tendances de l'art sont admises à l'exception des copies, des oeuvres numériques et des oeuvres déjà présentées précédemment.

II. INSCRIPTIONS :

Chaque artiste peut retirer un dossier sur le site : Amis des Arts de Chaville/cliquez sur nouveau site pour inscriptions/onglet salon 2024 et téléchargez le règlement.

III. SÉLECTION :

Le nombre d'oeuvres à présenter est limité à 3 plus une oeuvre de petit format (max : 20 x20 cm).

Chaque oeuvre doit être accompagnée d'une photo de 300 DPI, sous format .jpeg et nommée comme suit : nom-prénom-titre de l oeuvre- hauteur x largeur

A faire parvenir à l'adresse mail suivante : patrick.tronchet@yahoo.fr

Dans tous les cas, le bulletin d'inscription doit être envoyé par **courrier postal** à l'adresse suivante :

Patrick Tronchet 21 rue des fougères paris 75020 accompagné du règlement dûment signé et la fiche d'inscription.

Tout dossier incomplet sera refusé, aucune inscription par messagerie acceptée.

Le dossier doit être envoyé jusqu'au 5 Mai 2024, accompagné des frais de dossier seulement (40€) chèque à établir à l'ordre de : AMIS DES ARTS DE CHAVILLE.

Après la sélection, vous serez informés des œuvres retenues, et il vous sera alors demandé d'envoyer les chèques correspondants aux droits d'accrochage.

IV. PRÉSENTATION DES OEUVRES :

Peinture : Vous pouvez présenter une à trois œuvres.

FORMAT		DROITS D' ACCROCHAGE par oeuvre
Jusqu'au 15F	H 65 L54	25,00 €
Entre 20 et 30F	73x60 et 92x73	30,00 €
Entre 40 et 50F	100X81 et 116x89	60,00 €
Petit format (jusqu'au 20x20)		Gratuit

Les tableaux doivent être fournis sans encadrement ou très sobrement encadrés, avec caisse américaine, baguettes cache-clous.

Les aquarelles, pastels et dessins seront sobrement mais obligatoirement encadrés, les sousverres avec pinces seront refusés.

Chaque tableau doit être pourvu de moyens d'accroches solides fixés au dos.

Chaque oeuvre doit comporter une étiquette, à coller au dos pour les tableaux ou sur le socle pour les sculptures, avec le nom de l'exposant, la nature de l'oeuvre et le titre mentionné sur le bulletin d'inscription.

Les Sculpteurs fourniront leur socle de couleur blanche de préférence.

La hauteur maximale des sculptures est de 0,60 mètres. Le montant des frais d'exposition est de 40€ par oeuvre.

V. DÉPÔT DES OEUVRES :

Les œuvres sélectionnées par le jury seront à déposer au carré à la farine .

Il est possible de se garer sur la place, qui est la place du marché, à condition de stationner côté presse et poissonnerie, et de repartir aussitôt le dépôt fait.

VI. RESPONSABILITÉ :

L'assurance des œuvres est à la charge exclusive de chaque artiste, qui reste aussi seul responsable de l'expédition ou du transport de ses œuvres. L'association n'étant pas responsable en cas de vol, incendie, détérioration, etc.

VII. REPRODUCTION DES OEUVRES :

Les exposants s'engagent à autoriser la reproduction de leurs œuvres sur tous les documents relatifs à la manifestation (catalogue, site Internet, presse, support médiatique, visuels).

VIII. FRAIS:

Les droits d'inscription sont fixés à 40 € auxquels s'ajoutent les droits d'accrochage Après la sélection, aucun remboursement ne sera effectué.

IX. VENTES :

Les ventes seront faites au nom de l'artiste ; il lui sera demandé de verser ensuite 15% du montant de la vente sous forme de don à AMIS DES ARTS DE CHAVILLE.

X. VERNISSAGE ET PRIX :

Le vernissage se tiendra le jeudi 05 septembre 2024 de 16 h à 18H45. **PRIX**

⋮

Prix ARTS SCIENCES LETTRES

Galerie THUILLIER

Salon d'art YVRE LE POLIN

Prix de l'association peinture

Prix de l'association sculpture

Prix art animalier peinture

Prix art animalier sculpture

Prix de l'originalité

Prix GEANT DES BEAUX ARTS Peinture

Prix GEANT DES BEAUX ARTS Sculpture

XI. FIN DU SALON ET RETRAIT DES OEUVRES EXPOSÉES :

Les oeuvres exposées devront être retirées le **dimanche 15 septembre 2024** , de 17h00 à 18h00.

Aucun gardienage des œuvres n'est prévu au carré à la farine.

Le retrait se fera sur **présentation obligatoire du double de la fiche d'inscription** et d'une pièce d'identité de l'artiste ou, s'il s'agit d'un tiers, de sa carte d'identité et d'une procuration signée par l'artiste. Un émargement sur le document comprenant la liste des artistes et de leurs oeuvres, tenu par les personnes de l'accueil, sera demandé.

LE FAIT DE PARTICIPER AU SALON IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

Pour toute question complémentaire

Tél : 07-71-03-82-60 – Courriel : patrick.tronchet@yahoo.fr